

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 23 – Mercredi 13 juin 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance sur les établissements hospitaliers

Modification du 22 mai 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 20 mars 2012 sur les établissements hospitaliers ¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 49a (nouveau)

Art. 49a ¹ Le Département établit une liste de prestations dont la dispensation en mode ambulatoire est en principe plus efficace, adaptée et économique qu'en mode stationnaire.

² Le canton du Jura ne participe pas au financement des traitements mentionnés dans la liste prévue à l'alinéa 1 et qui sont dispensés en mode stationnaire sans raisons médicales. Cette règle vaut pour les traitements dispensés dans le canton ou hors de celui-ci.

³ Le médecin cantonal est compétent pour statuer, sur demande, sur les raisons médicales justifiant que ces traitements soient dispensés en mode stationnaire.

⁴ Le Département peut confier cette compétence du médecin cantonal aux médecins délégués au sens de l'article 52.

⁵ La demande doit être adressée au médecin cantonal au moyen du formulaire reconnu.

⁶ Sous réserve d'autres dispositions convenues dans un contrat de prestations, la demande doit être déposée préalablement à l'intervention ou, si elle est motivée par des complications intervenues durant le traitement ambulatoire, immédiatement après l'intervention.

⁷ Le Département règle les détails de la procédure.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Delémont, le 22 mai 2018

Au nom du Gouvernement
Le président: David Eray

¹⁾ RSJU 810.111.1

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Ordonnance abrogeant divers textes législatifs dans le domaine de la formation

du 29 mai 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

Article unique Sont abrogés avec effet au 1^{er} août 2018:

- l'ordonnance du 15 mai 2001 réglant la formation professionnelle pour l'enseignement secondaire durant la période transitoire d'introduction de la loi sur la Haute Ecole pédagogique ¹⁾;
- l'ordonnance du 10 juillet 1984 portant exécution de la loi sur la formation du corps enseignant ²⁾;
- l'ordonnance du 13 mai 1986 concernant l'indemnisation des enseignants en cas de licenciement ou de non-reconduction consécutifs à une décision de fermeture de classe ³⁾;
- l'ordonnance du 6 décembre 1978 concernant la rétribution des maîtresses et des maîtres de l'école complémentaire ménagère obligatoire ⁴⁾;
- l'ordonnance du 18 janvier 1983 concernant les allègements des parts communales au traitement des enseignants ⁵⁾;
- l'arrêté du 25 février 1992 concernant la publication des décisions et des informations scolaires officielles ⁶⁾.

Delémont, le 29 mai 2018

Au nom du Gouvernement
Le président: David Eray
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 410.210.10

²⁾ RSJU 410.210.11

³⁾ RSJU 410.252.26

⁴⁾ RSJU 410.252.31

⁵⁾ RSJU 410.254.4

⁶⁾ RSJU 410.411

Département de la formation, de la culture et des sports

Règlement abrogeant divers textes législatifs dans le domaine de la formation

du 29 mai 2018

Le Département de la formation, de la culture et des sports arrête:

Article unique Sont abrogés avec effet au 1^{er} août 2018:

1. l'arrêté du 2 avril 2003 relatif à l'enseignement d'appui ambulatoire ¹⁾;

2. le règlement de la commission de surveillance de l'Institut pédagogique du 29 août 1985 concernant la participation des adultes aux cours et manifestations de l'Institut pédagogique ²⁾, ratifié par le Département de l'Education et des Affaires sociales le 5 novembre 1985;
3. le règlement provisoire du 8 février 2005 concernant l'option « orientation » du cycle de transition du secondaire I vers le secondaire II ³⁾.

Delémont, le 29 mai 2018

Département de la formation,
de la culture et des sports
Martial Courtet, Ministre

¹⁾ RSJU 410.111.1

²⁾ RSJU 410.210.114

³⁾ RSJU 411.1

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 29 mai 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative chargée de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme pour la fin de la période 2016 - 2020:

- M^{me} Emilie Sangsue, en remplacement de M^{me} Sylvie Baume;
- M. Manuel Méndez, en remplacement de M. Jean-Claude Finger.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département de l'environnement

Arrêté portant approbation des plans d'aménagement pour la construction d'un abri-bus à Bourrignon

Le Département de l'environnement,
vu les articles 32 et 35 de la loi du 26 octobre 1978 sur
la construction et l'entretien des routes ¹⁾,

vu la procédure d'établissement des plans, laquelle a
été respectée,

vu le dépôt public du 25 avril au 25 mai 2018,

arrête:

Article premier Les plans d'aménagement pour la
construction d'un abri-bus le long de la RC 250 Develier
– Bourrignon (Abri-bus à la Ventolière du 07.09.2017)
sont approuvés.

Art. 2 Aucune opposition n'a été enregistrée lors du
dépôt public.

Art. 3 Les droits des tiers à obtenir compensation ou
indemnisation d'un préjudice établi et en connexité
avec la réalisation ou l'exploitation du projet
demeurent réservés.

Art. 4 Le Service des infrastructures remettra un jeu de
plans à la disposition de la commune de Bourrignon.

Art. 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
administratif au Gouvernement dans les 30 jours dès
sa publication au Journal officiel.

Art. 6 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 4 juin 2018

Département de l'environnement
David Eray, Ministre

¹⁾ RSJU 722.11

Service des infrastructures

Commune des Breuleux

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction
et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier
de plans d'aménagement concernant:

RC 248.1 Les Breuleux Aménagement de la Rue des Vacheries

est déposé publiquement du mercredi 13 juin 2018
au vendredi 13 juillet 2018 au bureau communal des
Breuleux où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont
à adresser au secrétariat communal des Breuleux
jusqu'au 13 juillet 2018 inclus.

Delémont, le 11 juin 2018

Pascal Mertenat
Ingénieur cantonal

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6 Commune: La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le
Service des infrastructures informe les usagers que la
route sous-mentionnée sera fermée temporairement
à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Remplacement d'une bande
transporteuse au-dessus de la route
cantonale**

Tronçon: **Cornol – Les Rangiers;
Carrière de La Malcôte**

Durée: **Le mercredi 20 juin 2018
entre 8h et 12h
Le vendredi 22 juin 2018
entre 8h et 12h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglemen-
taires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers
de leur compréhension pour ces perturbations du trafic.
Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement
à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi
qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la
sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises
en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de
l'OSR.

Delémont, le 8 juin 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire - rectification

A la suite d'une inversion du montant brut et du montant net, le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée communale du 21 juin 2018, à 20h, à la salle communale, doit être lu ainsi:

- 3) *Voter un crédit de CHF 153000.– pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la Route de Réchésy, à couvrir en partie par le fonds de l'eau et en partie par voie d'emprunt, ce qui impliquera dès 2019 une adaptation du prix du m³ d'eau.*

Beurnevésin, le 8 juin 2018

Le Conseil communal

Les Bois

Séance du Conseil général Les Bois, lundi 9 juillet 2018, à 20h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2017
b) Discuter et approuver les comptes 2017
6. Discuter et approuver la modification du règlement concernant le statut du personnel communal
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Asef Khan Mohmand et de ses enfants Azan Khan et Ariyyan Khan et fixer la finance d'admission
8. Traitement de la motion de M. Jacky Epitoux (LL) intitulée: «Ratification des actes juridiques relatifs à la propriété foncière du secteur de l'Orée»
9. Traitement de la motion de M. Pierre-Yves Dubois (PS-Les Verts) intitulée: «Diminution de la contribution du canton du Jura aux frais de transport des élèves-Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village»
10. Nomination:
Election d'un membre à la Commission d'estimation
Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

Au nom du Conseil général

Le président: Vincent Berger

Châtillon

Assemblée communale ordinaire, jeudi 28 juin 2018, à 20h, salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 251 000.– pour alimenter en eaux de consommation les fermes La Claverie et La Closure, sous réserve des subventions, à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt;
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 200 000.– pour modifier l'éclairage public dans la zone « ancien village » à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt;
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2017 et voter les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Conseil communal

Courrendlin

Assemblée constitutive du Syndicat de desserte forestière du Montchaibeux à Courrendlin, jeudi 5 juillet 2018, à 19h30 précises, à l'Aula de l'école secondaire (Chemin des Ecoliers 4, 2830 Courrendlin)

Conformément aux articles 36 et 43 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Courrendlin, d'entente avec l'Office de l'Environnement, convoque l'assemblée constitutive du Syndicat de desserte forestière du Montchaibeux à Courrendlin.

Le contrôle des procurations et représentations débutera à 18h45.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président du jour.
2. Brève orientation par l'auteur de l'avant-projet et l'Office de l'environnement.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Vote par appel nominal au sens de l'article 703 du Code civil suisse et des articles 38 à 42 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles.
5. Discussion et approbation des statuts.
6. Nomination du président, des autres membres du comité, du secrétaire et du caissier.
7. Nomination des vérificateurs des comptes.
8. Nomination de la commission d'estimation.
9. Donner mandat au comité de nommer le directeur technique sur la base de la législation sur les marchés publics.
10. Divers.

En cas de vote favorable au point 4, l'assemblée se poursuivra jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Courrendlin, le 8 juin 2018

Conseil communal

Courrendlin

Assemblée bourgeoise extraordinaire, vendredi 29 juin 2018, à 19h30, à la salle de la voirie communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter l'adhésion au Syndicat de chemins Montchaibeux.

Le Conseil bourgeois

Courtedoux

Assemblée communale ordinaire des comptes, jeudi 21 juin 2018, à 20h, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2018.
2. Discuter et adopter la modification de l'aménagement local - Plan de zones et règlement communal sur les constructions – « parcelles N^{os} 47, 283 et 335 Les Marronniers ».
3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2017, approuver les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 1400 000.–, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant

le réaménagement du rez-de-chaussée (local voirie, zone d'activité commerciale) et du 1^{er} étage (salle multifonctionnelle – structure d'accueil pour enfants) de la grange située à la rue du Collège N°. 31A, propriété de la commune mixte de Courtedoux; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.

5. Discuter et voter une dépense de Fr. 17 000.– pour l'étude du projet (part communale des prestations d'ingénieurs) de réaménagement des rues du Clôtre, de la Combatte et du 23-Juin, financée par les liquidités courantes.
6. Informations communales:
 - a) Containers semi-enterrés: informations concernant le projet du SIDP
 - b) Columbarium: informations concernant le projet du Conseil communal
7. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes de l'exercice 2017 seront disponibles sur le site internet de la commune, www.courtedoux.ch, dès le 18 juin 2018.

Courtedoux, le 11 juin 2018

Le Conseil communal

Courtedoux

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courtedoux le 19 avril 2018, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 24 mai 2018.

Réuni en séance du 6 juin 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courtedoux, le 11 juin 2018

Le Conseil communal

Courtételle

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 juin 2018, les plans suivants:

- Modification de l'aménagement local, Plan de zones et Règlement communal sur les constructions «Secteur MAe»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtételle, le 8 juin 2018

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courtételle

Assemblée communale ordinaire, mardi 26 juin 2018, à 20 h, à l'aula de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur le projet de plan spécial Ruisseau de Châtillon.
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2017
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
4. Prendre connaissance du décompte de consolidation partielle du crédit de construction destiné à l'acquisition de terrains secteur Penesse-Sud.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Loïc Gaudichon.
6. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 25 juin 2018**.

Courtételle, le 7 juin 2018

Le Conseil communal

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 4 juin 2018, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie à titre définitif la réglementation du trafic suivante pour le secteur de la rue des Traversins Est et la rue des Pierre Sud:

Restrictions de circulation

Rue des Traversins Est et rue des Pierres Sud

- Pose de bornes amovibles aux deux extrémités des rues. Le transit des véhicules automobiles sera par conséquent supprimé. Les vélos, vélomoteurs, motocycles pourront toujours passer.

Rue des Crevoisiers et rue du Général-Nouvion Nord

- Pose de signaux OSR 2.03 «Circulation interdite aux voitures automobiles» avec plaque complémentaire «Excepté bordiers», aux deux entrées de rue côté Nord et du côté Sud aux angles des parcelles N°s 364 et 311.

Le plan de circulation N° UE-ROUT-SIG-015.dwg, sur lequel figure les signaux, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Le Service des Infrastructures de la République et Canton du Jura a donné son préavis favorable à la présente publication.

La signalisation provisoire existante restera en place jusqu'à la fin de la présente procédure.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 13 juin 2018

Conseil communal de Delémont

Fontenais

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé par décision du 7 juin 2018 le plan spécial « Clos Rière chez Germetat » à Bressaucourt.

Le plan spécial et les prescriptions ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Séance du Conseil général, mardi 26 juin 2018, à 19h30, à la Halle de gymnastique de Bassecourt

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 8 mai 2018.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2017 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 114 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).
6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 495 000.- nécessaire à la viabilisation des terrains du plan spécial « Fin de Charrère » à Soulce (Message N° 115 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).
7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 580 000.- TTC nécessaire à la réfection du chemin d'accès à la Métairie de Domont, sur le territoire de Soulce et l'amélioration de la desserte forestière (Message N° 116 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).
8. Répondre à la question écrite N° 29, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Vérification des comptes ».
9. Répondre à la question écrite N° 30, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Marchés publics ».
10. Répondre à la question écrite N° 31, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Tour à hirondelles ».
11. Répondre à la question écrite N° 32, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Prévoyance professionnelle pour les employés de notre commune ».
12. Répondre à la question écrite N° 34, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Rapport final du CFI: quelle mise en œuvre des recommandations ou exigences émises? ».
13. Répondre à la question écrite N° 36, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : « Développement immobilier: oui... mais pas à n'importe quel prix ».
14. Motion N° 9, intitulée : « Service de redistribution d'aliments invendus ».
15. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Blerim Sacipi.

Haute-Sorne, le 11 juin 2018

Au nom du bureau du Conseil général
Yvonne Lucchina, Présidente

journalofficiel@pressor.ch

Le Noirmont

Assemblée communale ordinaire, lundi 25 juin 2018, à 20h, à l'Aula des Espaces scolaires

Ordre du jour :

1. Information relative à la modification du plan d'aménagement local portant sur le passage de zone agricole à zone de hameau pour *Le Peupéquignot et Les Barrières*.
2. Voter un crédit de Fr. 150 000.- pour les frais d'urbanistes liés à l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement local (PAL).
Financement: par emprunt, donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
3. Voter un crédit de Fr. 140 000.- pour les honoraires de prestations du bureau RWB chargé de l'établissement du plan directeur régional (PDR) via le Syndicat des Communes des Franches-Montagnes. Notre participation directe est fixée à 25% du montant total soit de Fr. 35 000.-
Financement: par liquidités courantes.
4. Comptes 2017 - Examiner, approuver les comptes et voter les dépassements de budget.
5. Voter un crédit de Fr. 90 000.- plus frais de notaire et géomètre pour l'achat d'un terrain à M. Jean-Paul Froidevaux d'une contenance d'env. 1800 m² qui sera distraite de la parcelle flt 160 (rue des Collèges). Donner compétence au Conseil communal pour fixer les conditions de vente de ce terrain aux futurs acquéreurs et finaliser les transactions immobilières y relatives.
Financement: par augmentation du crédit du lotissement Sous-la-Cure, donner compétence au conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
6. Voter une aide financière de Fr. 40 000.- en faveur de l'Association CinéLucarne comme contribution communale aux travaux d'entretien et de restauration entrepris en 2018.
Financement: par liquidités courantes.
7. Voter un crédit de Fr. 190 000.- pour l'assainissement de la toiture pan sud de l'Espace polyvalent et l'installation d'une toiture photovoltaïque communale.
Financement: liquidités courantes et attente d'un remboursement par les assurances.
8. Statuer sur une demande de naturalisation ordinaire en faveur de:
 - a) PERSONENI Alberto Giuseppe
9. Divers

Le Conseil communal

Porrentruy

Entrée en vigueur du règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

Le règlement susmentionné, adoptée par le Conseil de ville de Porrentruy le 22 mars 2018, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 mai 2018.

Réuni en séance du 4 juin 2018, le Conseil municipal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la chancellerie municipale.

Porrentruy, le 6 juin 2018

Au nom du Conseil municipal
Le chancelier: F. Valley
Le président: G. Voirol

Porrentruy**Séance du Conseil de ville,
jeudi 28 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du Conseil
de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Ordre du jour :

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M^{me} Isabelle Volpato, 04.07.1962, et M. Ruggero Volpato, 23.02.1960, et leurs enfants Antoine Hugo, 26.07.2000, et Laure Barbara, 03.10.2002, ressortissants italiens et français.
 - b) M^{me} Nurten Sirimsi, 18.01.1974, ressortissante turque.
 - c) M. Isaac Quagraine, 08.07.1954, ressortissant ghanéen.
 - d) M^{me} Nadège Dieny, 05.01.1973, et M. Eric Serda, 24.11.1963, et leurs enfants Axel Serda, 16.10.1999, et Zoé Serda, 01.12.2000, ressortissants français.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Terrain multisport en tartan – centre sportif de l'Oiselier » (N° 1022) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Programme d'intégration « START » de l'AJAM: un intérêt pour la ville ? » (N° 1027) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Un abri pour les écoliers localisés à Juventuti ! » (N° 1023) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée « N'oublions pas la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine municipale ! » (N° 1024) (PDC-JDC).
9. Traitement de la motion intitulée « Augmenter le nombre de cartes journalières CFF » (N° 1025) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion interne intitulée « Montrons l'exemple, réutilisons » (N° 1034) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Enlever au plus vite la borne informatique devant l'Hôtel de ville » (N° 1037) (PCSI).
12. Approuver un crédit-cadre de CHF 150 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'école primaire.
13. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
14. Rapport de gestion 2017 de l'Administration communale.
15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2017.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2017.
16. Divers.

Au nom du Conseil de ville

Le Président: Yann Voillat

Juin 2018

Rebeuvelier**Plan spécial « Le Moulin - modifié »**

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Rebeuvelier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale le dossier du plan spécial « Le Moulin - modifié » comprenant les documents suivants :

- Plan d'occupation du sol
- Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal de Rebeuvelier.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Rebeuvelier jusqu'au 13 juillet 2018 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Le Moulin - modifié ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Rebeuvelier, le 11 juin 2018

Le Conseil communal

Les Riedes-Dessus**Assemblée bourgeoise ordinaire,
jeudi 21 juin 2018, à 20 h, à la maison bourgeoise**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2017
2. Présentation et approbation des comptes 2017
3. Divers

Conseil bourgeois

Saint-Brais**Entrée en vigueur de l'abrogation de l'article 28
du règlement d'organisation et de jouissance**

L'abrogation de l'article 28 du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de la 2^e section de Saint-Brais le 11 décembre 2017, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 6 février 2018.

Réuni en séance du 4 juin 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur avec effet immédiat.

L'abrogation ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal :

Madame Le Maire

Madame La Secrétaire

Val Terbi**Séance du Conseil général,
mardi 26 juin 2018, à 19 h 30,
au Centre communal de Vicques, 1^{er} étage**

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 15 mai 2018
3. Questions orales et interventions déposées
4. Réponse à la question écrite intitulée « Versement rétroactif des allocations de naissance 2015 et 2016 »
5. Traitement du postulat « A la crèche aussi pendant les vacances »
6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2017 de la Commune mixte de Val Terbi, de la commune municipale de Corban et des bourgesses de Vicques, Vermes et Montsevelier
7. Demande de prolongation du délai de traitement pour la réponse de l'interpellation intitulée « Quel avenir pour notre déchetterie le Tritout »
8. Délibérations sur le règlement d'organisation et d'administration de la commune de Val Terbi
9. Communications

Vicques, le 7 juin 2018

Au nom du Conseil général

Président: Martin Clerc

Secrétaire: Esther Steullet

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

La Baroche

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 27 juin 2018, à 20h, à la salle paroissiale de Miécourt

Ordre du jour:

1. Accueil et recueillement
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2017
4. Comptes 2017
5. Election d'un président et vice-président des assemblées
6. Informations pastorales
7. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Porrentruy

Assemblée ordinaire de la paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy, vendredi 29 juin 2018, à 20 h 15, au Centre paroissial

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée
3. Comptes 2017
 - ratifier les dépassements budgétaires
 - approuver les comptes
4. Vie paroissiale
5. Divers

Soyhières

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 28 juin 2018, à 20h, à la salle de paroisse

Ordre du jour:

1. Ouverture - Communication - Scrutateurs
2. Lecture du dernier procès-verbal
3. Acceptation des comptes 2017 et ratification des dépassements de budgets
4. Informations de l'Équipe pastorale
5. Divers et imprévus

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérante: Madame Caroline Balmer-Froté, Les Gasses 27, 2946 Miécourt. Auteur du projet: Monsieur David Balmer, Les Gasses 27, 2946 Miécourt.

Projet: transformation du bâtiment existant N° 27, création de 2 logements et d'une lucarne dans toiture pan Nord, aménagement d'une buanderie, construction d'un couvert d'entrée, pose d'une PAC extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques 16 m². Pose d'une PAC extérieure sur façade Nord de l'habitation existante N° 27D. Sur la parcelle N° 204 (surface 1414 m²), sise Les Gasses. Zone d'affectation: zone MA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions couvert entrée: longueur 8 m, largeur 3 m 75, hauteur 2 m 83, hauteur totale 2 m 83.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation intérieure, crépissage extérieur.

Façades: crépissage extérieur, teinte beige. Couverture: tuiles existantes et teinte rouge sans changement. Panneaux solaires: 10 panneaux monocristallin surface 16 m², teinte noire, châssis Alu, verre anti-reflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 6 juin 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Montmelon La Baroche / Asuel

Requérante: Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille. Auteur du projet: EcoEng SA, Place de la Gare 4, 2900 Porrentruy.

Projet: aménagement d'un chemin d'accès à la forêt au-dessus de Malrang pour décharge bois en forêt, nouvelle piste pour desserte massif forestier Ouest, et amélioration pistes existantes, sur les parcelles N°s 63, 533 et 535 (surfaces respectives 523289, 41347 et 647057 m²), sises Malrang. Compensation écologique sur parcelles N°s 63 et 576. Zone d'affectation: forêt.

Dimensions principales: selon dossier déposé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au secrétariat communal de La Baroche et Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lieu, le 8 juin 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Muriel et Claude Jeannerat, Route cantonale 18, 2884 Montenol.

Projet: isolation des combles et pose d'un poêle à bois et de son canal, bâtiment N°18, Route cantonale, parcelle N° 15 du ban de Clos du Doubs (Montenol), zone HA.

Dimensions: longueur du canal: 1 m.

Genre de construction: canal: inox.

Dérogation requise: art. 21, loi sur les forêts.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 7 juin 2018

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérants: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'un immeuble locatif de 4 appartements avec poêles, terrasses/balcons, velux, panneaux solaires en toiture et PAC ext. + couvert à voiture en annexe, sur la parcelle N°s 1040 et 1046 (surface 1226 m²), sise Route de Montsevelier. Zone d'affectation: habitation H2, plan spécial Contremont.

Dimensions principales: longueur 20 m 75, largeur 11 m 50, hauteur 5 m 80, hauteur totale 6 m 76. Dimensions terrasse Ouest: longueur 9 m, largeur 4 m 90, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80. Dimensions terrasse Sud: longueur 5 m, largeur 2 m 50, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20. Dimensions couvert à voitures: longueur 11 m 60, largeur 7 m 50, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles béton, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2018 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 13 juin 2018

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: COOP Genossenschaft AG, c/o COOP Direktion Immobilien AG, Kasparstrasse 7, 3027 Bern. Auteur du projet: Stähelin architectes (Delémont) SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: démolition des bâtiments N°s 76, 78 et 80. Construction d'une surface commerciale avec panneaux solaires sur toiture plate, et de 2 immeubles avec 44 logements au total et parking souterrain. Aménagement d'un parking de 35 cases ext. (magasin), sur la parcelle N° 2129 (surface 9298 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: mixte MAb, plan spécial Ancienne Scierie.

Dimensions principales magasin: longueur 35 m 44, largeur 38 m 94, hauteur 5 m 90, hauteur totale 5 m 90. Dimensions immeuble A: longueur 23 m 17, largeur 26 m 30, hauteur 12 m 50, hauteur totale 12 m 50. Dimensions immeuble B: longueur 23 m 17, largeur 26 m 30, hauteur 12 m 90, hauteur totale 12 m 90.

Genre de construction: matériaux: magasin: béton armé et ossature bois/Logements: béton armé et maçonnerie. Façades: magasin et logements: façade ventilée, bardage bois avec pré-grisaillement. Toiture: magasin: toiture plate, finition gravier/Logements: toitures plates végétalisées.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformé-

mément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 13 juin 2018

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Infralog SA, Rue de la Préfecture 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arcogestime Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation d'un commerce en bar, sur la parcelle N° 629 (surface 801 m²), sise Route de Moutier 9 et 7. Zone de construction: CCf: Zone centre C secteur f. Description: bâtiments existants.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existant.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, Jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 juin 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Société de Laiterie de Delémont, Rue du 23-Juin 50, 2800 Delémont. Auteur du projet: adde-sign, Stéphane Schindelholz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 5 comprenant l'assainissement du restaurant et de la laiterie et l'aménagement de 5 appartements avec ascenseur. Création de lucarnes et velux en toiture, remplacement des fenêtres et portes, pose d'un monobloc dans les combles et construction d'une rampe d'accès pour le restaurant, sur la parcelle N° 1127 (surface 274 m²), sise Rue de la Constituante 5. Zone de construction: CA: Zone centre A.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existant.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 juin 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Société de Laiterie de Delémont, Rue du 23-Juin 50, 2800 Delémont. Auteur du projet: addesign, Stéphane Schindelholz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 9 comprenant l'aménagement de 3 appartements, le remplacement des fenêtres et la rénovation des portes, sur la parcelle N° 1131 (surface 185 m²), sise Ruelle du Cheval-Blanc 9. Zone d'affectation: CA: Zone centre A.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existante.

Genre de construction: existant.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 juin 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Tennis-Club Delémont, Vies-Ste-Catherine 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Tennis-Club Delémont, Vies-Ste-Catherine 16, 2800 Delémont.

Projet: changement des revêtements des places de jeux et pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment existant, sur les parcelles N°s 259 et 3217 (surface 2615 m² et 1864 m²), sises Vies Sainte-Catherine. Zone de construction: uac: zone d'utilité publique A sect. C.

Description: places de jeux.

Dimensions principales: existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, Jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 juin 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Murer Boris et Nathalie, Rue des Herbages 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Louis Vernier SA, Rue du Stand 21 L, 2856 Boécourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, réduit, piscine. Pose d'une pompe à chaleur air/eau et de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur la parcelle N° 4497 (surface 802 m²), sise Rue des Pâquettes 35. Zone de construction: zone d'habitation HAA. Plan spécial: « Longues Rayes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 13 m 80, largeur 10 m 50, hauteur 6 m. Dimensions garage, réduit: longueur 6 m 30, largeur 6 m, hauteur 3 m. Dimensions piscine: longueur 8 m, largeur 3 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: briques en terre cuite + isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: blanc. Couverture: gravier ou végétale.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 16 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 juin 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Monsieur Pedretti Marco, Chemin de la Scierie 45, 2504 Bienne. Auteur du projet: Monsieur Pedretti Marco, Chemin de la Scierie 45, 2504 Bienne.

Projet: aménagement d'un appartement de 2,5 pièces de 85 m² dans les combles. Création de deux lucarnes (dim. 1.20 m x 1.30 m) et pose d'un velux côté Malvoisins. Aménagement d'une terrasse et pose d'un velux du côté de la cour intérieure du bâtiment. Rénovation des toitures (rues des Malvoisins et Chaumont) et réfection de la façade du côté de la Rue des Malvoisins, sur la parcelle N° 286 (surface 340 m²), sise Rue des malvoisins 9. Zone de construction: CA: Zone centre A.

Genre de construction: murs extérieurs: idem existant. Façades: revêtement, peinture, teinte: idem existant. Toit: forme: à pans, couverture, petites tuiles plates, teinte: idem existant.

Chauffage: mazout.

Dérogation requise: art. 67 du RCC - Place/s de parc manquante/s.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 28 mai 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Porrentruy, le 11 juin 2018

Le Service UEI

Porrentruy

Requérant: VICimmobilier, Rue Achille-Merguin 12, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: VICimmobilier, Rue Achille-Merguin 12, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un bâtiment artisanal avec installation de sablage, station de lavage, four à peinture, bureaux, vestiaires/sanitaires, sur la parcelle N° 3686 (surface 3741 m²), sise Le Voyebœuf. Zone d'affectation: activités AAc, plan spécial Voyebœuf.

Dimensions principales: longueur 60 m, largeur 25 m, hauteur 8 m 40, hauteur totale 9 m 50.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: tôle, teinte anthracite. Toiture: tôle, teinte anthracite.

Dérogation requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au Service UEI à Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 11 juin 2018

Le Service UEI

Val Terbi / Vermes

Requérants: Line & Jean-Claude Schindelholz, Rue Rombo 5, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: GVS SA, Rue de la Liberté 6, CP 213, 2854 Bassecourt.

Projet: rénovation et agrandissement du bâtiment N° 24, contrôle et mise en conformité fosse septique, nouvelle couverture (tout le bâtiment) et déconstruction du bâtiment annexe au Sud, sur la parcelle N° 227 (surface 4683 m²), sise Route de Mervelier. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions partie Ouest: longueur 4 m 53, largeur 5 m 58, hauteur 3 m 70, hauteur totale 5 m 20.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: crépi, teinte idem existante (rouge-ocre). Toiture: ardoise, teinte anthracite.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 5 juin 2018

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA RE **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours le poste de

**Collaborateur-trice
administratif-ve à 80-100 %**

**Le poste sera vraisemblablement
pourvu à l'interne.**

Mission: le poste sera affecté au pool de secrétariat et plus précisément au Secteur des valeurs officielles et des frontaliers. La fonction consiste à effectuer les tâches administratives courantes du secteur, à gérer de manière autonome certaines activités, telles que les mutations d'immeubles et de propriétaires, de répondre directement aux sollicitations des différents interlocuteur-trice-s, à préparer certains documents spécifiques, tels que statistiques, simulations, calculs, etc., et à collaborer à la formation des apprenti-e-s.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Sens de l'organisation et des priorités. Aptitude à travailler de manière autonome. Bonnes connaissances des outils informatiques.

Fonction de référence et classe de traitement:
collaborateur-trice administratif-tive IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux, puis Moutier.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Pascal Stucky, chef du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032 420 44 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve 80-100% PMO», jusqu'au 20 juin 2018.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch
jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours le poste de

Chef-fe de service à 90 %
Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission : assumer les responsabilités et les compétences que la législation attribue au-à la chef-fe de Service dans les domaines des denrées alimentaires et des affaires vétérinaires.

Profil : vous êtes en possession d'un master universitaire dans le domaine vétérinaire et/ou des denrées alimentaires reconnue sur le plan fédéral ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous avez une expérience de 2 à 4 ans minimum dans la conduite du personnel et vous savez travailler en équipe. Vous avez une motivation et une conscience professionnelle de haut niveau, le sens de l'organisation, vous savez communiquer et vous avez de l'intérêt pour les questions administratives et juridiques. Une expérience dans le service public constitue un atout. Vous savez développer des projets et les mettre en œuvre. Vous avez une excellente capacité de travail. Vous êtes à l'aise dans l'expression orale et écrite en langue française. De bonnes connaissances en langue allemande sont souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement :
 Chef-fe de service llc/Classe 24.

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2018 ou à convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Gerber, Ministre de l'économie et de la santé, tél. 032 420 52 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du SCAV », jusqu'au 20 juin 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire des Breuleux, un poste de

Directeur-trice et enseignant-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission – Directeur-trice : diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Mission – Enseignant-e : assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents,

favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- Direction : 11 leçons de décharge
- Enseignement : 4 leçons au minimum, le taux peut être adapté en fonction du souhait des candidat-e-s

Profil :

- Bachelor HEP
- Formation pour directeur-trice d'institution de formation (peut être acquise en cours d'emploi).
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum

Fonction de référence et classe de traitement :

- Directeur-trice d'école I/Classe 17
- Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction : 1^{er} août 2018.

Lieu de travail : Ecole primaire des Breuleux.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, **jusqu'au 22 juin 2018.**



AI


**Office de l'assurance invalidité
 du Jura**

L'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche une personne pour le poste d'

Instructeur-trice (entre 80 et 100 %)

Vos tâches

- Gérer le traitement des demandes de prestations AI et mener les tâches d'instruction nécessaires à l'établissement ainsi qu'à la rédaction des décisions (octrois et refus)
- Informer les assuré-e-s et les tiers dans le domaine de l'assurance invalidité.

Votre profil

- Etre titulaire d'une formation commerciale
- Avoir une expérience de quelques années dans le domaine des assurances sociales ainsi que dans la gestion de dossiers de prestations (serait un atout)
- Affirmer un vif intérêt à travailler en faveur des personnes atteintes dans leur santé physique et/ou psychique ainsi que pour le domaine des assurances sociales
- Posséder de très bonnes aptitudes à gérer une importante charge administrative tout en possédant un sens inné des relations avec la clientèle
- Bénéficier de très bonnes capacités à faire face à des situations complexes, en sachant agir avec tact, empathie et diplomatie
- Savoir conjuguer autonomie et esprit aigu de collaboration

- Faire preuve de très bonnes aptitudes organisationnelles, de capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Maîtriser les outils informatiques usuels.

Conditions

- Entrée en fonction à convenir
- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise moderne tournée vers l'avenir
- Des conditions d'engagement attrayantes
- Une activité intéressante et variée au sein d'une petite équipe
- Une formation permanente.

Dossiers

- Envoyez votre dossier complet à M^{me} Amélie Mercier, responsable RH, exclusivement par courriel à : mail@ccju.ch
- Délai : 23 juin 2018

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur / Entité adjudicatrice:
 Association pour le dépistage du cancer BEJUNE
Service organisateur / Entité organisatrice:
 Association pour le dépistage du cancer BEJUNE,
 à l'attention de Nathalie Fleury, Moulins 12,
 2800 Delémont, Suisse,
 Téléphone: 032 422 58 06, Fax: 032 423 27 35,
 E-mail: nathalie.fleury@adc-bejune.ch

- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Autres collectivités assumant des tâches cantonales

- 1.3 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte

- 1.4 Genre de marché**
 Marché de services

- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Non

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
 Analyse centralisée des tests immunologiques de recherche de saignement occulte dans les selles OC-Sensor

- 2.2 Catégorie de services**
 Catégorie de services CPC: [25] Activités médicales, vétérinaires et sociales

- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**
 CPV: 85145000 - Services prestés par les laboratoires médicaux

3. Décision d'adjudication

- 3.1 Critères d'adjudication**
 Prix Pondération 40 %
 Caractéristiques techniques Pondération 30 %
 Organisation Pondération 30 %

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: labormedizinisches zentrum Dr Risch Schaffhausen AG, Mühlentalstrasse 28, 8200 Schaffhausen, Suisse
Prix: CHF 7.50 avec 7.7 % de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 29.11.2017

Organe de publication: Association pour le dépistage du cancer BEJUNE
 Numéro de la publication 996587

4.2 Date de l'adjudication

Date: 27.03.2018

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Divers

Etude Brêchet

Offre publique selon l'art. 64 al. 1 let. F LDFR

Immeuble à vendre: feuillet N° 180

Ban: Lajoux

Prix: CHF 80 000.–

Les personnes intéressées à acquérir ledit immeuble peuvent faire parvenir leur offre d'achat par écrit, dans un délai de 10 jours suivant la présente publication, à M^e Benoît Brêchet, avocat-notaire à Rue de la Molière 28, CP 343, 2800 Delémont.

Assemblée générale ordinaire de JURA TOURISME, jeudi 28 juin 2018, à 15 h, à Cinémont, à Delémont (rue Emile-Boéchat 85)

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations
2. Paroles de bienvenue de Monsieur Claude Schlüchter, Conseiller communal à Delémont
3. Désignation des scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2017
5. Rapport du Président
6. Rapport du Directeur
7. Comptes 2017 et rapport des vérificateurs
8. Budget 2018
9. Election complémentaire au comité
10. Jura & Trois-Lacs: présentation par son Directeur Jérôme Longaretti
11. Allocution de M. Jacques Gerber, Ministre de l'Economie et de la Santé
12. Divers

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au Président au plus tard **10 jours avant** l'assemblée générale.

Jura Tourisme

Le président: M. Frédéric Lovis

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

Jusqu'au lundi 12 heures